



NOUVEAU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL
de l'Union européenne pour la période 2014-2020

Speaking Points

Points de la Belgique pour la discussion eu égard aux deux questions posées par la Présidence danoise.

Quelles sont les principales priorités des délégations dans le cadre du paquet global concernant le cadre financier pluriannuel 2014-2020?

La principale priorité de la Belgique est d'avoir un **budget ambitieux, raisonnable et adéquat** pour remplir les missions et les engagements de l'Union. La Belgique estime que la proposition de la Commission est **équilibrée**. Elle tient compte du souhait de certains Etats-membres de réduire le budget (par comparaison avec les cadres financiers précédents) et d'en maîtriser la croissance. Elle est une bonne synthèse des priorités de tous les acteurs concernés.

Puisque nous sommes invités à parler du paquet dans son ensemble, j'aborderai également la question du financement de l'Union, indissociable de la question des dépenses.

Mais d'abord sur le contexte plus large dans lequel nous menons cette négociation. Le cadre financier est un dossier crucial pour l'Union européenne et la **relance** qu'elle doit amorcer. Les objectifs que nous nous fixons quant à la croissance et l'emploi nécessitent un **budget d'investissement** conséquent au niveau européen.

Nous devons éviter d'envoyer des messages contradictoires : soit nous nous montrons divisés et peu soucieux de l'intérêt général de l'Union, soit nous confirmons par des financements adéquats que l'Union a aussi un rôle décisif à jouer : (1) pour nous remettre sur la voie de la croissance et de l'emploi, (2) pour rendre notre économie plus compétitive, (3) pour rendre notre société plus inclusive et (4) pour rendre notre planète plus verte. Ce dossier mérite mieux que de s'enliser une fois de plus une dispute entre Etats-membres ou entre institutions. Elles n'apporteraient rien de constructif, saperaient la confiance des citoyens et nourrirait les sceptiques de tous bords. C'est notre crédibilité à tous qui est en jeu.

Dans cette perspective, évitons de condamner d'emblée le cadre financier sur la seule base de son prétendu manque de rigueur mais accordons-lui les moyens et les marges nécessaires pour relever les défis futurs.



S'agissant du **financement de l'Union**, la Belgique est favorable à une réforme en profondeur du système. Pour notre pays, la plus-value de l'Union ne saurait se mesurer à l'équation : « contribution » vs « retours ». La Belgique rejette ce débat réducteur qui oppose traditionnellement « le dogme des contributeurs nets » au « stigma des bénéficiaires nets ».

La Belgique est en faveur d'une **ressource nouvelle pour l'Union**. Elle sera un moyen de diminuer la pression qui s'exerce sur les budgets nationaux. La **taxe sur les transactions financières** au niveau européen pourrait en effet constituer une telle ressource : son introduction uniformisée au niveau de l'Union permettra d'éviter une fragmentation des mesures déjà prises par bon nombre d'Etats-membres.

L'introduction d'une « TTF » au niveau de l'Union constituera un premier pas important vers une introduction au niveau global.



Les délégations sont-elles d'accord avec les montants globaux proposés par la Commission pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020?

S'agissant de la répartition des enveloppes entre rubriques, la Belgique est **globalement satisfaite** de la proposition de la Commission.

La Belgique est favorable à un budget orienté vers le futur reflétant la Stratégie Europe 2020 dans toutes ses dimensions et en particulier la *Recherche et l'Innovation* et le soutien aux PME. Les montants proposés pour ce volet repris dans la Rubrique 1 constituent un minimum.

La Belgique a accueilli favorablement la création d'un mécanisme pour financer les infrastructures européennes (*Connecting Europe Facility*). Nous sommes particulièrement intéressés par les nouveaux instruments de financement tel que la **Project bonds** initiative.

La Belgique est en faveur d'une **politique de cohésion** forte bénéficiant – comme le traité le prévoit - à l'ensemble des régions de l'Union. Nous sommes favorables au principe de créer une catégorie pour les **régions en transition**. Elle estime que les montants proposés pour cette rubrique sont satisfaisants.

Quant à la Rubrique 2, la Belgique est largement affectée par la diminution opérée au niveau de la **Politique agricole commune**. Bien que favorable au rééquilibrage des aides directes entre Etats-membres, la Belgique estime toutefois que la charge doit être répartie de façon plus équitable. Nous considérons que le rééquilibrage entre Etats-membres au niveau du premier pilier (paiements directs) doit être compensé par un rééquilibrage au niveau du deuxième pilier (développement rural).

La Belgique salue les augmentations proposées au niveau de la **rubrique 4 (Relations extérieures)**, qui permettront d'affirmer encore davantage le rôle de l'Union sur la scène internationale.

Finalement, quant à la dernière sous-question, la Belgique n'est pas opposée à **maintenir hors cadre** les fonds se trouvant actuellement en dehors du cadre (Réserve d'aide d'urgence, Instrument de stabilité, Fonds européen de développement...). S'agissant des **projets ITER et GMES**, la Belgique ne se prononce pas à ce stade sur le bien-fondé de leur réintroduction dans le cadre. Si ces deux projets, ou tout autre fonds, devaient être réintroduits dans le cadre, il ne saurait être question de ramener le budget général à la baisse.